



COMMUNIQUE DE PRESSE

Chez SFR, le congé de parentalité suffit-il pour sortir du « placard » ?

Le congé de parentalité de 11 jours pour les salarié-e-s en couple avec une personne de même sexe qui va avoir un enfant, entre officiellement en application chez SFR le 1^{er} septembre 2012.

La demande pourra être formulée, comme le congé légal de paternité réservé aux pères hétéros, dans l'Intranet de SFR. Avec un maintien de la rémunération pendant ce congé sous réserve d'avoir une ancienneté de plus de six mois, le congé de parentalité sera assimilé à du temps de travail effectif et ne sera pas seulement réservé aux couples pacés.

La concrétisation de cette revendication très forte portée par HomoSFÈRe démontre une vraie reconnaissance des personnes LGBT dans l'entreprise. Par cette mesure en faveur de l'égalité des droits, SFR fait preuve d'innovation et d'ouverture et donne ainsi l'exemple alors que la loi est encore défailante et discriminante.

Toutefois, tout en se réjouissant de cet aboutissement, l'association HomoSFÈRe, qui va fêter ses 3 ans fin octobre et qui compte aujourd'hui pas loin de 60 adhérents, s'interroge sur le fait que des salarié-e-s LGBT chez SFR éprouvent encore le besoin de se cacher par crainte de conséquences négatives sur leur carrière et leurs conditions de vie. La difficulté, voire l'impossibilité, à trouver chez SFR, des bénéficiaires de ce congé prêts à témoigner à visage découvert, en est un bel exemple.

Pour que « la sortie du placard » puisse se faire sans crainte, l'orientation sexuelle doit être traitée à égalité avec les autres sujets de la politique diversité de SFR (seniors, handicap, égalité femme/homme).

Des actions doivent être mises en place telles que, par exemple, la signature d'une charte de lutte contre l'homophobie, un diagnostic de l'homophobie dans l'entreprise, une sensibilisation de tous les salarié-e-s par une communication régulière et explicite et surtout un discours au plus haut niveau de l'entreprise contre tout propos et tout comportement déplacé ou discriminatoire et sans doute, en premier lieu, l'identification d'une personne référente sur les sujets LGBT, ...

Car sinon, les salarié-e-s concerné-e-s ne risquent-ils/elles pas de se priver de leur droit à ce congé afin d'éviter de faire connaître leur orientation sexuelle à leur employeur ?

Contacts presse

Sylvie Fondacci
Présidente et porte-parole

Isabelle Morison
Administratrice en charge
des questions d'homoparentalité

HomoSFÈRe

L'association des lesbiennes, des Gays, des Bi et des Trans du Groupe SFR

Tél : 06 03 12 45 17

contact@homosfere.org - www.homosfere.org

Membre de l'Inter-LGBT, du Collectif Homoboulot et de l'Egide